RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

1) ASSOCIATION (Loi 1901)

En vous inscrivant, vous devenez membre de la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire FFEPGV.

Devise de la fédération : Sport - Santé.

Les membres du bureau sont bénévoles.

2) INSCRIPTION

Ne sont acceptés que les dossiers complets comprenant :

- **Fiche d'inscription** dûment remplie et signée.
- <u>Attestation du questionnaire santé pour tous les adhérents</u> ou certificat médical d aptitude a la discipline sportive choisie.
- Paiement par chèque à l'ordre d'AGV Villeneuve ,possibilité de faire 3 cheques.
- COTISATION ANNUELLE NON REMBOURSABLE.

3) EQUIPEMENT SPORTIF

- Chaussures de sport réservées uniquement à la salle de gym {respect des autres et du parquet]
- Bouteille d eau vivement recommandée.
- Prévoir un tapis et un petit coussin pour les cervicales.
- Pour le bien-être de tous, veillez à votre hygiène corporelle (prévoir lingettes ou déodorant si nécessaire),

4) **RECOMMANDATIONS**

- Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou oubli. Elle autorise les adhérents à déposer leur « sac de ville » dans la salle de cours.
- Respecter les horaires des cours et les consignes données par l'animateur.
- Eteindre les téléphones portables pendant les cours.
- Ranger soigneusement le matériel fourni par l'association en fin de seance.

Nous vous rappelons que les activités de L'AGV se pratiquent dans un esprit associatif.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Le Bureau